



## DECISION

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**LE DIRECTEUR,**

- Vu** le code de l'Education, notamment les articles L713-9 et R719-80 ;
- Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** les statuts de l'école nationale d'ingénieurs de Metz (ENIM) ;
- Vu** l'arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de M. Pierre CHEVRIER en qualité de directeur de l'ENIM de METZ en date du 9 février 2022 ;

**Considérant que** certains personnels de la Direction du Budget et des Finances de l'université peuvent être amenés à intervenir dans le cadre du processus de certification en cas d'absence ou d'empêchement des personnels de catégorie A au sein de la composante ;

## DECIDE

### Article 1

Délégation permanente est donnée à M. David STINGER secrétaire général – responsable administratif, Mme Dominique BLASCHCZYK référente achat de l'ENIM et à Mme Anne-Sophie WOLF aide au pilotage, à l'effet de signer au nom du directeur de l'ENIM la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique BLASCHCZYK et/ou Mme Anne-Sophie WOLF, délégation est donnée aux personnels suivants de la Direction du budget et des finances de l'université : Mme Danielle LOGNON ou Mme Nathalie DUHAUT ou Mme Nathalie CONROY, à l'effet de signer au nom du directeur de l'école la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

### Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

### Article 4

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente dans les locaux de la Présidence et de l'ENIM et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 7 mars 2022

M. Pierre CHEVRIER